



Le mot du Maire

« En avril, ne te découvre pas d'un fil ; en mai, fais ce qu'il te plaît. »

Un adage de nos grands-parents, qui, je l'espère, nous amènera le soleil au mois de mai.

Les premières festivités ont déjà eu lieu dans notre commune : Le Printemps du Vin, qui a rencontré un très beau succès avec de nombreux visiteurs.



Pascal VABRE

Nos prochaines animations, et non des moindres : La soirée sucré-salé organisée par La Clastre le samedi 17 mai, "Le Festival de Jazz en Pic Saint-Loup", qui se tiendra du 5 au 7 juin. Notre fête votive, le vendredi 13 et samedi 14 juin, suivie de la fête de la Saint-Jean le samedi 21 juin et le cinéma en plein air le samedi 12 juillet.

Je vous rappelle que "Triadou Animations" organisera la traditionnelle tournée des fougassets dans tout le village le samedi 24 juin à partir de 9h00. Merci de leur réserver un très bon accueil. Cette tradition permet de soutenir l'organisation de cette festivité, appréciée du plus grand nombre.

Avec l'arrivée de l'été, je vous rappelle l'obligation — et la nécessité — de débroussailler tout autour de chez vous, afin de limiter le risque d'incendie sur notre commune. Des contrôles aléatoires seront effectués pour s'assurer que cette obligation est bien respectée.

J'aimerais également attirer, une nouvelle fois, votre attention sur un problème de plus en plus préoccupant dans notre commune : **la vitesse excessive**. La circulation est limitée à 30 km/h à l'intérieur du village. Merci de respecter cette limite : n'oubliez pas qu'il y a beaucoup d'enfants dans le village.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un très bel été. J'aurai le plaisir de vous croiser tout au long des festivités organisées dans notre belle commune durant cette saison estivale.

Le Maire,
Pascal VABRE



LA FIBRE OPTIQUE

Après 50 ans de service, le réseau cuivre est maintenant vieillissant. Il nécessite des réparations plus fréquentes, et ne permet plus une qualité de connexion internet suffisante pour accompagner les usages du quotidien. Orange, qui est le propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre, **a donc décidé de sa fermeture**. La fermeture du réseau cuivre **ne signifie pas la fin des services** de téléphonie fixe et internet. Bien au contraire ! L'accès à l'internet et au téléphone sera désormais assuré par un réseau plus moderne et performant : **la fibre optique**. Quel que soit votre opérateur, nous vous conseillons de vous rapprocher dès à présent de votre opérateur pour vous raccorder à la fibre si vous êtes éligible !

- **Pour savoir si vous êtes éligible** : www.numerique.herault.fr/#par7700 ou www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite
- **Si votre logement n'est pas référencé**, vous pouvez faire votre demande de référencement d'adresse à XpFibre en charge de l'exploitation du réseau fibre optique à l'adresse suivante : www.xpfibre.com/contact (sujet : Mon logement semble avoir été oublié par le déploiement de la fibre). Pour tout complément d'information, vous pouvez vous rapprocher de la mairie par mail : mairie@letriadou.fr



BUDGET COMMUNAL DU TRIADOU

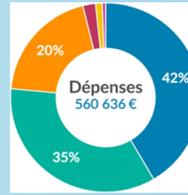
Compte Financier Unique 2024

Approuvé par le Conseil Municipal du 04/04/2025

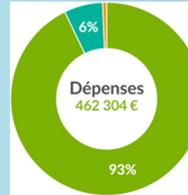
Le Compte financier Unique retrace l'exécution du budget de l'année 2024

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	659 685 €	560 636 €
	Invest	104 194 €	462 304 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct	395 216 €	0 €
	Invest	314 115 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		1 473 213 €	1 022 941 €
Résultat de clôture de l'exercice		450 272 €	
RàR reportés en 2025	Invest	138 308 €	150 761 €
Totaux cumulés		1 611 521 €	1 173 702 €
Résultat financier définitif		437 819 €	

Fonctionnement



Investissement



Résultat de clôture de la section de fonctionnement

- 494 265,62€

Résultat de clôture de la section d'investissement

- 43 993,82€

Résultat de clôture 2024 avec les RAR

- 437 818,73€



Principales réalisations d'investissement :

L'année 2024 a été marquée par des travaux d'aménagements importants, notamment la fin des travaux de réhabilitation du réseau des eaux pluviales et le commencement de la 1ère phase des travaux de voirie du centre du village (financement : Etat 28% ; Département de l'Hérault 22% ; CCGPSL 8%). Ces travaux s'inscrivent dans une volonté de renforcer la qualité et la sécurité des infrastructures. Autres investissements : acquisition d'un terrain aux abords du cimetière qui permettra son agrandissement. Rénovation énergétique des appartements communaux avec l'installation de climatisations réversibles.

Le Budget Primitif 2025

Le budget primitif de la commune a été voté le 04/04/2025 par le Conseil Municipal. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour 2025.

Fonctionnement



Investissement



Les principales prévisions de dépenses d'investissement

- 2ème phase des travaux de réhabilitation du centre du village (rue de la Source et Chemin du Lavoir)
- Travaux de voirie à la Promenade des Jardins et du pourtour de l'église
- Rénovation énergétique des appartements communaux de La Clastre
- Etudes pour l'agrandissement du cimetière
- Etudes pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente

Fiscalité votée en 2025

(avec maintien des taux).

Taux



757 826 €
Infrastructures
1 119€ / habitant



578 950 €
Admin générale
855€ / habitant



33 357 €
Rembours dette
49€ / habitant



6 601 €
Autres dépenses
10€ / habitant

Taxe Foncière Bati	48.01%
Taxe Foncière Non-Bati	140.00%
Taxe Hab Rés Secondaire	16.09%

Le budget 2025 équilibré à 1 926 042€, traduit la volonté de la commune de maîtriser ses dépenses en faisant des choix budgétaires prudents tout en gardant la capacité d'investissement pour des projets dans l'intérêt de la collectivité, d'assurer l'entretien du patrimoine communal et d'améliorer les équipements publics.

RAPPEL IMPORTANT OLD : **OBLIGATION LÉGALE DE** **DÉBROUSSAILLER**



La saison des feux approche, et il est obligatoire de débroussailler vos terrains avant le mois de juin !

Cela concerne :

- Les terrains situés à moins de 200 mètres d'un bois, forêt ou garrigue
- Une zone de 50 mètres autour de votre habitation (et 10 mètres de part et d'autre des chemins privés)

Pourquoi ?

Le débroussaillage réduit considérablement les risques d'incendie et protège votre maison, vos proches et les pompiers.

Le non-respect de cette obligation peut entraîner une amende.

Merci à tous de faire le nécessaire rapidement et de contribuer à la sécurité de notre commune.



RAPPEL RECENSEMENT MILITAIRE : **UN DROIT ET UN DEVOIR** **DÈS 16 ANS !**



Le recensement militaire, obligatoire dès 16 ans en France, est un devoir civique pour tous les jeunes, garçons et filles, afin de garantir la disponibilité de ressources humaines pour la défense nationale. Il doit être effectué dans les trois mois suivant l'anniversaire, auprès de la mairie, avec une pièce d'identité et le livret de famille. Pour faire le recensement militaire en ligne, vous pouvez vous rendre sur le site officiel de l'administration française à l'adresse suivante :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1062

Ce recensement est nécessaire pour obtenir certains documents administratifs, comme le permis de conduire. Les jeunes doivent ensuite participer à la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD), un événement qui les sensibilise à la défense nationale. Le non-respect de cette obligation peut entraîner des sanctions administratives.

Cette démarche permettra une inscription d'office sur les listes électorales à la majorité.



L'EAU DU PIC



Depuis le 1er janvier 2025, la gestion du service de l'eau est confiée à une régie intercommunale, L'eau du Pic. La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup prend directement en charge ce service, succédant au système de Délégation de Service Public (DSP) utilisé jusqu'à présent. Cette transition vers une régie intercommunale s'inscrit dans la volonté de garantir un service de l'eau plus transparent, maîtrisé et adapté aux spécificités locales.

Cette évolution permet de :

- Renforcer la transparence de la gestion de l'eau, avec une visibilité accrue sur les coûts et les investissements nécessaires pour maintenir et améliorer le réseau ;
- Optimiser les ressources financières en renforçant le contrôle des dépenses et des investissements pour une gestion plus rigoureuse ;
- Améliorer la réactivité et la proximité du service, en facilitant la gestion directe par des équipes locales et en renforçant les canaux de communication avec les usagers.

La création de cette régie permet d'être plus proche des besoins et de travailler en étroite collaboration avec les usagers pour répondre à leurs attentes.

RENSEIGNEMENTS :

**Eau du Pic - Communauté de
Communes du Grand Pic Saint-Loup
Direction de l'Eau et de
l'Assainissement**

**Route de Saint-Gély - 34270 Les
Matelles**

04 99 614 600 - eau@ccgpsl.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Accueil téléphonique :

**Du lundi au vendredi : de 8h30 à
12h et de 13h30 à 17h**

VOISINAGE ET NUISANCES SONORES :

POUR UN PRINTEMPS EN TOUTE

SÉRÉNITÉ



Le printemps est de retour ! Les journées s'allongent, le soleil réchauffe les cœurs, et l'envie de profiter de l'extérieur se fait sentir. C'est la saison idéale pour jardiner, bricoler ou partager un repas dehors. Mais cette énergie printanière doit s'accompagner de respect pour le voisinage, surtout en matière de bruit.

BRUITS EXTÉRIEURS : RESTONS ATTENTIFS :

Même si l'ambiance est à la détente, le bruit peut vite devenir une nuisance pour ceux qui nous entourent. Tondeuses, perceuses, musique ou conversations animées doivent rester dans les limites du raisonnable, en particulier durant les heures de repos.

RAPPELS UTILES SUR LES HORAIRES :

En semaine (lundi à vendredi) : bruit autorisé de 8h à 20h
Le samedi privilégiez les créneaux de 9h à 12h et 14h à 19h et le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h. En dehors de ces horaires, privilégiez des activités plus calmes.

QUELQUES BONS RÉFLEXES :

Gardez un volume modéré pour la musique et les discussions en extérieur. En copropriété, soyez particulièrement attentif aux bruits dans les balcons, cours ou parties communes. Respectez les règles locales et les besoins de tranquillité de vos voisins.

En conclusion, le printemps est l'occasion parfaite pour profiter de l'extérieur et renforcer les liens avec ses voisins. En respectant quelques règles simples, chacun peut savourer cette belle saison dans une ambiance agréable et conviviale.

Profitez-en pleinement, tout en pensant aux autres !



PROFESSIONNELS : MODIFICATION DES CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

Depuis le 10 mars 2025, les déchetteries intercommunales n'acceptent plus les dépôts des professionnels utilisant des camions plateaux sur l'ensemble des 8 sites. Cette mesure vise à améliorer la gestion des déchets et à garantir la sécurité. Professionnels : adressez-vous à des structures spécialisées pour le traitement de vos déchets, comme l'exige la réglementation (de Pro à Pro) :

POUR LES DÉCHETS VERTS ET LE BOIS :

- FT Environnement - Plaine du Mas de Gentil - Combaillaux - 06 24 83 30 04
- SRC Teyran - Route d'Assas - Teyran - 04 66 61 77 93

POUR LES GRAVATS :

- SRC Teyran - Route d'Assas - Teyran - 04 66 61 77 93
- MMR - Chemin de la Fleurette, ZA Patus - Saint Vincent de Barbeyraques - 06 81 21 78 58
- SOVAMI - 2189 Route de Bel Air - Grabels - 04 99 65 20 37



POUR LES MENUISERIES, PLACO-PLÂTRE, PLASTIQUES DE BÂTIMENT, LAINE DE VERRE ET AUTRES DÉCHETS DE CHANTIER :

- Union Matériaux - 459 Rue des Avants - Saint Mathieu de Trévières - 04 67 60 02 10
- Point P - Route de Bouis, Parc d'activité La Liquière - Saint Martin de Londres - 04 67 55 73 15

Déposer des déchets illégalement est une infraction punie par la loi. Selon l'article L541-46 du Code de l'environnement, cela peut entraîner jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans de prison. Les maires peuvent également imposer des amendes administratives et faire enlever les déchets aux frais du responsable.



CLUB ROTARY : REMISE DE CHÈQUE

"Mardi 18 février nous nous sommes réunis à la mairie du Triadou en présence de Pascal VABRE le maire de la commune au sujet de notre action « Les Foulées du Pic Saint Loup » qui se sont déroulées le 20 octobre 2024.

Grâce à la présence des membres de notre club et le soutien de l'équipe de la mairie et des bénévoles du Triadou, que nous remercions vivement, nous avons pu dégager un bénéfice financier au cours de la 22ème édition de notre course.

Nous avons donc procédé à la remise d'un chèque à la maman du jeune ILLÈS qui va lui permettre de compléter l'équipement médical nécessaire à la vie quotidienne de ce dernier.

Cette action qui est une action noble n'aurait pas pu être menée à bien sans le soutien des annonceurs, des bénévoles et bien sur des coureurs, nous comptons sur votre participation pour la prochaine édition qui aura lieu le 18 Octobre 2025 au Triadou afin qu'elle soit encore plus réussie."



JAZZ JUNAS

FESTIVAL



24^{ÈME} ÉDITION

ARTWORK / SUNRA

AU TRIADOU **EN PIC ST LOUP**
DU 05 AU 07 JUIN 2025

RENSEIGNEMENTS ET PRÉVENTES
04 66 80 30 27
WWW.JAZZAJUNAS.FR

OUVERTURE DES PORTES À 20H30
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

JEUDI (À ASSAS) : 15€
VENDREDI OU SAMEDI : 35€
VENDREDI ET SAMEDI : 60€
PASS 3 JOURS : 70€
GRATUIT MOINS DE 16 ANS



LES FOUGASSETS : TRADITION DES FÊTES DE VILLAGE

Les fougassets, ce petit pain sucré emblématique des fêtes villageoises, sont bien plus qu'une simple gourmandise. Ils incarnent l'âme des villages, porteurs de traditions séculaires et de convivialité. Ces délices, souvent préparés en grande quantité, viennent marquer le début des festivités qui rassemblent habitants et visiteurs dans une atmosphère de joie et de partage.

Dans les petits villages, les fougassets sont un véritable symbole de l'unité locale. Les fougassets avant les fêtes de village ne sont pas seulement une tradition culinaire, mais aussi un geste communautaire qui reflète l'esprit de solidarité et de convivialité des villages.

Cette coutume particulière se déroule de manière simple mais profondément symbolique : Le jour de la distribution, généralement quelques jours avant les festivités, des groupes de villageois, souvent des bénévoles ou des membres d'une association locale, prennent les paniers remplis de fougassets et partent frapper aux portes des habitants. Ils se déplacent dans tout le village, sonnant à chaque porte, allant de maison en maison.

L'objectif de cette tournée est de proposer les fougassets aux habitants, mais aussi de récolter des dons. Les villageois peuvent donner ce qu'ils souhaitent pour participer à la collecte, selon leurs moyens. Ce geste n'est pas une vente à proprement parler : il s'agit d'un acte de soutien pour aider à financer la fête qui aura lieu dans les jours suivants. Les dons, qu'ils soient symboliques ou plus conséquents, sont utilisés pour couvrir les coûts des festivités, les animations proposées, la musique, les animations taurines etc.

Le comité des fêtes effectuera la tournée des fougassets le **samedi 24 mai à partir de 9h** dans une ambiance festive animée par la **Peña la "Banda'Jeff"** ! Réservez leur votre plus bel accueil dans le respect et la bonne humeur !



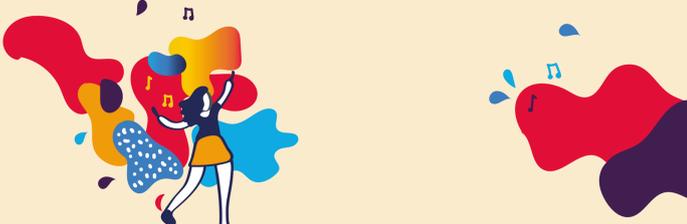
LE TRIADOU EN FÊTE

TRIADOU ANIMATIONS

VENDREDI 13 JUIN

17H OUVERTURE DES MANÈGES
18H OUVERTURE DE LA BUVETTE
& RESTAURATION
19H APÉRO DU MAIRE ANIMÉ
PAR LA PEÑA «BANDA'JEFF»

21H Soirée Kitch
ANIMÉE PAR DJ CALVIN KARDIN



LE TRIADOU EN FÊTE

TRIADOU ANIMATIONS

SAMEDI 14 JUIN

9H30 ANIMATIONS ENFANTS
(CHASSE AU TRÉSOR, INITIATION CIRQUE)
10H OUVERTURE DES MANÈGES
11H30 TAUREAU PISCINE (AUX JARDINS COMMUNAUX)
11H30 OUVERTURE DE LA BUVETTE / RESTAURATION
12H30 REPAS DU COMITÉ* / APERO BALAYETTE
14H INITIATION ET PRÉVENTION AUX GESTES DE
PREMIERS SECOURS ANIMÉ PAR «SAUVE QUI VEUT»
14H30 TOURNOI DE PÉTANQUE
15H ANIMATIONS ENFANTS
18H TAUREAU PISCINE
19H30 APÉRITIF ANIMÉ PAR LA PEÑA «BANDA'JEFF»
21H SOIRÉE ANIMÉE PAR DJ JONO
22H30 FEU D'ARTIFICE**

*Gardiane de taureau, menu à 15€ plat, dessert, boisson
(Réservation obligatoire avant le 08 Juin sur
www.triadouanimations.fr)

**Offert par la municipalité





Retour en images sur les festivités printanières

Le 29 Mars - Le repas des Aînés (Vous étiez une quarantaine)



Le 05 Avril - Le Printemps du Vin - 5ème édition (Près de 650 visiteurs !)



Le 26 Avril - Spectacle Mélando





INFORMATIONS UTILES

MAIRIE

38 Grand' rue
34270 LE TRIADOU
Téléphone: 04 67 55 25 80
Mail: mairie@letriadou.fr
Site internet : www.letriadou.fr

Heures d'ouvertures :
Lundi : 8h30 - 12h30
Mardi : 9h00 - 13h00 / 16h00 - 18h30
Mercredi : 8h30 - 13h00
Vendredi : 8h30 - 12h30

À L'ADOPTION

Nous sommes 5 petits chiots Pomsky (petit husky) nés le 20 mars 2025 au Triadou, prêts à apporter amour, câlins et bonne humeur dans vos vies ! 4 femelles & 1 mâle, tous de couleurs différentes et des yeux à faire fondre (bleus, noisettes ou vairons). Taille adulte estimée : 8 à 10kg pour les femelles et 10-12 kg pour le mâle.

Nous pourrions rejoindre nos familles à partir du 16 mai.

Pour plus de renseignements et de photos :

Site internet : www.chiot-pomsky.fr

Instagram : [Lespomskydupicsaintloup](https://www.instagram.com/Lespomskydupicsaintloup)

Téléphone : 0688963197



EN SOUTIEN À NOS ENTREPRENEURS LOCAUX : NOUVEAUX SERVICES SUR LA COMMUNE

TAXI FLOYD
M. ANNE-MARIE David

07 61 02 45 35
taxifloyd@icloud.com



AGENT IMMOBILIER
M. NOUGARET Simon

07 67 67 90 63
simon.nougaret@kwfrance.com



AGENDA*

8 Mai : Cérémonie commémorative - 11h30 - Mairie + Parc de la Plaine

8 Mai : Échange de plans - 14h00 - Jardins communaux

17 Mai : Soirée sucré-salé - 19h00 - La Clastre

24 Mai : Fêtes des Jardins - 9h00 - Jardins communaux

24 Mai : Fougassets - 9h00 - Dans tout le village

06 & 07 Juin : Festival de Jazz - Parc de la Plaine

13 & 14 Juin : Fête votive

21 Juin : Fête de la St Jean - Parc de la Plaine

28 Juin : Concert en hommage à Jacky AZEMA - organisé par La Clastre

12 Juillet : "Cinéplan" - Cinéma en plein air - Parc de la Plaine

28 Septembre : Vide grenier - Jardins communaux

11 Octobre : Loto - Salle des Fêtes

18 Octobre : Foulées du Pic

30 Novembre : Marché de Noël (Nouvelle version)

*Sous réserve de validation des dates



RELAIS INFOS SERVICE EMPLOI
Pour faciliter l'accès à l'emploi

RISE

Service gratuit financé par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, porté par l'IFAD. Les RISE vous accompagnent dans vos démarches de recherche d'emploi et de formation.



Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30
Possibilité de rendez-vous l'après-midi



RISE Saint-Mathieu-de-Trévières
26 Allée Eugène Saumade (entrée A)
Tel : 04.67.06.07.55

RISE St-Gély-du-Fesc
Atelier des projets (1er étage)
Tel : 04.67.57.66.86

contact.rise@scicifad.fr

<https://rise.scicifad.fr/>

RISE | Facebook



RAPPEL : ÉPICERIE AMBULANTE

Nous vous rappelons qu'une épicerie ambulante propose ses services tous les samedis matins de 10h00 à 12h00 sur le parking partagé.

Fruits et légumes frais de saison, fromages, viandes, conserves, produits d'hygiène etc.

Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, vous pouvez passer votre commande au 06 09 65 92 69 et vous pourrez être livré chez vous gratuitement !



NOS RÉSEAUX SOCIAUX :



Facebook : [Village du Triadou](https://www.facebook.com/VillageDuTriadou)



Instagram : [@letriadou](https://www.instagram.com/letriadou)



Site internet : www.letriadou.fr



Intramuros : intramuros.org/letriadou

Mentions légales

Directeur de la publication et rédaction : Le Maire

Ne pas jeter sur la voie publique